



PAR ALAIN BOSETTI,
président du SME



Vive la transition entrepreneuriale !

Le 6 juillet dernier, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, annonçait « viser la fin de la vente des véhicules essence et diesel pour 2040 ». Une autre transition est en cours, mais, fragmentée, elle n'est pas encore totalement visible ni bien identifiée. Il s'agit de la transition entrepreneuriale. La transition entrepreneuriale, c'est le glissement progressif d'une société de salariés en CDI vers une société d'indépendants et d'entrepreneurs. C'est-à-dire le mouvement inverse de celui initié au XIX^e siècle par la révolution industrielle avec la concentration des moyens de production, des capitaux et des emplois.

En ce début de XXI^e siècle, les individus incluent de plus en plus l'entrepreneuriat dans leurs trajectoires professionnelles, à titre temporaire ou permanent, en activité principale ou secondaire. Ainsi, 6 millions de Français, soit 15 % des actifs âgés de 18 à 65 ans, exercent ou ont exercé une activité à leur compte (1).

Ce mouvement va s'amplifier sous l'impulsion conjuguée de trois moteurs : la démocratisation de l'accès à la création d'entreprise grâce à la loi sur l'initiative économique, au régime de l'autoentrepreneur et au portage salarial ; les opportunités offertes par les plateformes Internet qui permettent de tirer plus facilement des revenus de ses talents ou de ses biens ; le désir d'indépendance, le rêve de vivre de sa passion et celui de changer le monde qui gagnent un nombre croissant de Français.

Plus de citoyens-entrepreneurs, c'est une plus grande place accordée à l'autonomie professionnelle, à l'initiative

individuelle et à la prise de risques. C'est une meilleure compréhension de l'économie, de la gestion des entreprises et du métier de patron. C'est plus d'actifs qui développent plus de compétences et apprennent à anticiper plutôt qu'à subir.

La transition entrepreneuriale se joue à deux niveaux : celui de l'individu, qui doit apprendre à gérer son parcours professionnel. Et celui de la société, qui doit accompagner cette mutation, le mieux possible, sans opposer salariés et indépendants. La transition entrepreneuriale ne peut être ni imposée – tout le monde n'a pas le goût ou les capacités pour entreprendre –, ni décrétée. Elle peut, en revanche, être favorisée et accélérée.

**« LE DÉSIR
D'INDÉPENDANCE
GAGNE UN NOMBRE
CROISSANT
DE FRANÇAIS »**

Comment ? En facilitant les allers-retours entre salariat et entrepreneuriat, grâce notamment à une protection sociale accrue des entrepreneurs. Et en limitant les discriminations subies par ces derniers. A titre d'exemple, les salariés en CDI obtiennent beaucoup plus facilement des prêts immobiliers que les indépendants, aux revenus parfois instables. Pourtant, n'est-il pas devenu aujourd'hui plus facile de trouver un client qu'un patron ? Et plus sécurisant d'avoir cinq clients qu'un seul employeur ?

Alors, à quand un ministre de la Transition entrepreneuriale et solidaire pour célébrer l'économie de l'indépendance ? N'attendons pas 2040 ! ■

(1) Etude réalisée par Creatests en juin-juillet 2017 pour le Salon SME, dédié aux créateurs et dirigeants de TPE et de start-up, qui se tiendra les 25 et 26 septembre au Palais des congrès de Paris.